

Insertion professionnelle et autonomie résidentielle des jeunes

Virginie Mora (Céreq), Emmanuel Sulzer (Céreq),
avec la collaboration de Céline Goffette (ENSAE), Olivier Joseph (Céreq)

LES jeunes générations sont réputées partir plus tard du domicile parental qu'il n'était d'usage auparavant. Quelle réalité dans cette affirmation ? Quel est surtout le rôle de la précarité de l'emploi à laquelle les jeunes sont exposés aujourd'hui dans cette prolongation de la domiciliation parentale ?

Afin d'éclairer cette question, au moyen des enquêtes d'insertion du Céreq et d'un matériau qualitatif spécifique, on s'attachera dans un premier temps à analyser les trajectoires d'insertion les plus problématiques pour les jeunes qui quittent le système éducatif, montrant que celles-ci s'inscrivent dans des contextes scolaires et sociaux qui contraignent les individus à faire des choix qui ne sont pas toujours les plus pertinents. Dans un second temps, on examinera les cohabitations prolongées au domicile parental, liées à certaines difficultés dans les processus de stabilisation sur le marché de l'emploi et à la faiblesse des ressources qui les accompagne. En l'absence de transferts sociaux et familiaux, la place faite aux jeunes sur les marchés du travail comme du logement conduirait à un ajournement de leur prise d'autonomie résidentielle.

L'image de l'insertion professionnelle des jeunes est fortement ancrée dans les thèmes de la précarité, du délai important qu'ils subiraient avant de pouvoir accéder à de « vrais » emplois, et des conséquences qui en découlent pour leur entrée dans l'âge adulte, en particulier pour l'accès à une autonomie résidentielle.

La présente étude examine ces questions, notamment à la lumière des données de l'enquête Génération 98 du Céreq (encadré 1), qui analyse les sept premières années de vie active d'une cohorte de sortants du système éducatif.

La notion de « difficultés d'insertion » recouvre plusieurs dimensions : il peut s'agir bien sûr d'un chômage prolongé ou récurrent, d'un maintien durable en emploi sous statut précaire, mais aussi d'emplois stables mais insatisfaisants car peu rémunérateurs, sans rapport avec la formation initiale, ou encore à temps partiel alors qu'un temps plein était souhaité.

Ces diverses difficultés touchent nombre de jeunes débutants, au premier rang desquels ceux dépourvus de diplômes, mais pas seulement, ce qui laisse ouverte la question d'autres déterminants d'une insertion professionnelle difficile.

L'effet de ces difficultés sur la possibilité d'une prise d'autonomie résidentielle, s'il peut sembler logique, ne va cependant pas de soi.

Les déterminants de la résidence prolongée au domicile parental sont particulièrement nombreux et délicats à saisir. Ce mode de vie peut en effet être « choisi », même si distinguer entre choix et nécessité est toujours une gageure. Il peut découler de causes affectives, culturelles, de santé, de raisons liées à la qualité du logement, de raisons géographiques, d'un projet particulier (économiser en attendant de monter une entreprise, par exemple). Dans tous les cas, cela apparaît comme un mélange personnel de choix et de contraintes¹, parmi lesquels les facteurs économiques (notamment, la trajectoire d'emploi du jeune) peuvent jouer un grand rôle ou, à l'inverse, un rôle mineur.

Ces deux dimensions de l'entrée dans l'âge adulte – l'insertion professionnelle et l'autonomie résidentielle – ont été abordées selon des angles variés.

On a d'abord cherché à décrire et quantifier les parcours d'insertion les plus délicats au sein de la génération 98 (qu'ils concernent des jeunes diplômés ou non), avant de tenter d'en comprendre la genèse par une approche qualitative qui laisse supposer l'existence, dans de tels parcours, d'enchaînements d'événements problématiques moins prévisibles que de stricts déterminants individuels.

Plusieurs méthodes statistiques ont ensuite été mobilisées afin d'établir l'existence d'un lien entre insertion professionnelle et autonomie résidentielle, lien qui se révèle prégnant pour certaines catégories de jeunes, mais plus ténu pour d'autres, notamment pour les jeunes femmes.

1. Le rôle joué par les contraintes – économiques ou autres – est d'autant plus délicat à saisir qu'il peut demeurer implicite, voire inconscient pour nombre d'individus.

Encadré 1

Présentation des données

Les enquêtes « générationnelles » du Céreq examinent les cheminements professionnels des jeunes entrants dans la vie active. L'enquête Génération 98 traite un échantillon¹ de 55 000 jeunes sur les 742 000 sortis de formation initiale en 1998. L'originalité de cette enquête réside dans le fait qu'elle ne pose pas sa focale sur une catégorie « jeunes » définie par un ou des critères d'âges. Quel que soit leur niveau d'études, les individus interrogés ici ont en commun d'être tous sortis la même année du système éducatif, en 1998.

Le but de l'enquête est d'améliorer la connaissance et la compréhension du sort d'une génération complète de « sortants ». Pour ce faire, les jeunes ont été interrogés trois fois, à l'issue de trois ans (2001), cinq ans (2003) et sept ans (2005) de vie active. Le questionnaire a été conçu pour permettre aux jeunes de décrire mois par mois toutes les situations qu'ils ont traversées entre leur sortie du système éducatif et la date de l'enquête au regard de deux dimensions : emploi d'une part, famille et logement d'autre part. Les trajectoires sont ainsi saisies de façon rétrospective. Le calendrier renseigne sur la situation de l'individu vis-à-vis du marché du travail (en emploi, au chômage, inactif, en formation, reprise d'études...), ainsi que sur son mode d'habitat (au domicile parental, en logement indépendant en couple, en logement indépendant seul). Toute une batterie de questions réparties en différents modules permet ensuite d'éclairer les trajectoires empruntées par les jeunes.

Les cohortes de sortants offrent deux avantages majeurs par rapport aux cohortes d'âges (Mansuy, Grelet, 2003) : d'une part, tous les membres de la cohorte disposent d'une expérience professionnelle équivalente au moment de la sortie de formation initiale (et, très majoritairement, cette expérience est d'ampleur limitée) ; d'autre part, elles permettent de s'affranchir d'effets conjoncturels emmêlés qui résultent du fait que, selon leur date de sortie de formation, les jeunes d'une cohorte d'âges arrivent sur le marché du travail sous des conjonctures économiques qui peuvent être très différentes.

L'exploitation de la première vague d'interrogations a permis de décrire finement la transition de l'école à l'emploi telle qu'elle a été vécue par la génération 98. La longueur des parcours étudiés permet désormais de passer progressivement vers des problématiques concernant les débuts de carrière.

1. Cet échantillon a été conçu pour assurer une bonne représentation par filières fines de formation, et une représentation régionale par grands niveaux.

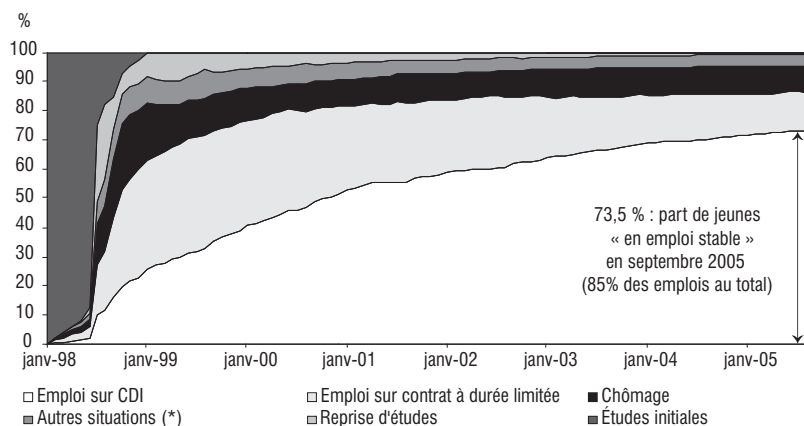
L'insertion professionnelle : une affaire de diplôme ?

Tous niveaux de diplôme confondus, les jeunes accèdent plutôt rapidement à un premier emploi, de sorte qu'après deux à trois années de vie active, le taux de chômage pour cette cohorte n'évolue plus beaucoup. Il se situe à 10,5% au printemps 2001 (à titre de comparaison, en 2001, il est de 8,8% pour les 25-49 ans, selon l'Insee).

Si les premiers emplois sont fréquemment à durée déterminée², la proportion d'emplois de durée indéterminée² progresse fortement au fil du temps. En moyenne, ils représentent 67% des emplois occupés par les jeunes après trois ans passés sur le marché du travail, et 85% des emplois après sept années (graphique 1).

Graphique 1

Génération 98 : suivi de la cohorte sur sept années



(*) Formation hors emploi et autres situations d'inactivité.

Lecture : À partir des calendriers de situations mensuelles établis par l'enquête, ce chronogramme fournit une représentation de l'insertion de la génération 98. Il montre, pour chaque mois, la part que représente chacune des cinq situations possibles : en emploi à durée indéterminée, en emploi temporaire, au chômage, inactif ou en formation hors emploi, en reprise d'études. En septembre 2005 par exemple, soit en moyenne sept ans après la fin de leurs études initiales, 73% des jeunes occupent un emploi de durée illimitée, 13% occupent un emploi de durée limitée (CDD, intérim, emplois-jeunes...), 8,8% sont sans emploi et en recherchent un.

Derrière ce tableau global, diverses difficultés d'emploi peuvent affecter les parcours des jeunes. Certains restent durablement à l'écart des emplois de durée illimitée. Ils peuvent également connaître des parcours d'emploi très hachés. Également, des phénomènes de déclassement importants affectent les débuts de vie active (Céreq, 2002). Enfin, les premières années, les temps partiels subis concernent bon nombre de jeunes, notamment parmi les femmes.

2. Il s'agit des emplois en CDI, des emplois de fonctionnaires, des jeunes établis à leur compte, et des quelques emplois d'aides familiaux.

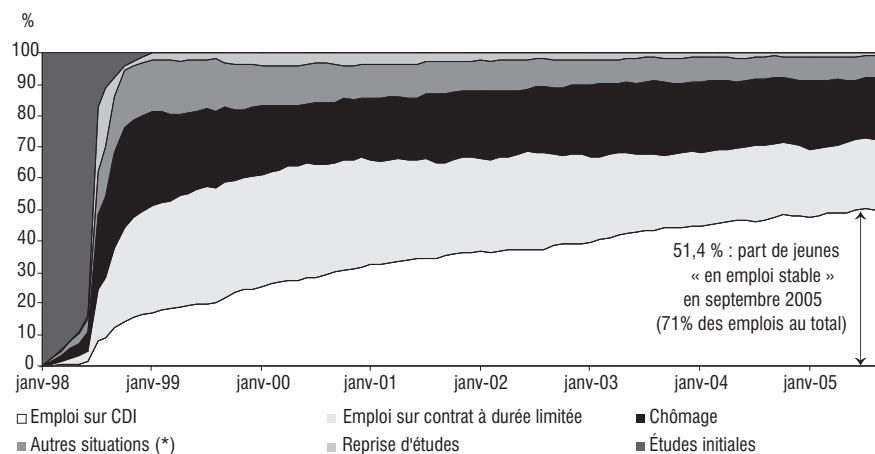
Certains jeunes sont plus affectés que d'autres par ces difficultés. Les problèmes d'accès à l'emploi, et notamment à un emploi de durée indéterminée, concernent au premier chef les jeunes démunis de tout diplôme, les jeunes femmes diplômées de CAP-BEP tertiaire pour certaines spécialités, ou encore les jeunes de niveau bac, bac +1 (qui sont majoritairement des échoués du supérieur). Toutefois, même pour ces catégories, l'entrée dans la vie active n'implique pas de rencontrer systématiquement des difficultés graves ou persistantes.

Trouver sa place, mais dans quels délais ?

Pour les jeunes dépourvus de diplôme, la temporalité de l'insertion est en moyenne nettement ralentie par rapport à l'ensemble de la génération. Après sept années passées sur le marché du travail, seulement 73% des jeunes sans diplôme sont en emploi, et cet emploi est de durée indéterminée dans 71% des cas (graphique 2).

Graphique 2

L'insertion des jeunes non diplômés de la génération 98



(*) Formation hors emploi et autres situations d'inactivité.

Même s'il convient de rappeler que l'accès à une stabilisation professionnelle n'est pas barré par la seule absence de diplôme, accéder à l'emploi et obtenir un statut stable prend en moyenne bien plus de temps. La situation des jeunes sans diplôme vis-à-vis de l'emploi est également très différenciée selon le sexe : les jeunes femmes sans diplôme trouvent bien plus difficilement leur place sur le marché du travail que les jeunes hommes.

Les inégalités d'accès à l'emploi en fonction du sexe sont perceptibles également pour les jeunes diplômés de tous niveaux, quoique de façon moins franche que pour les non-diplômés. À partir de 2001 (une fois que tous les jeunes hommes concernés par le service militaire avaient réintégré la vie active), le taux d'emploi

parmi les jeunes femmes actives se situe sensiblement en dessous de celui des hommes. Comme pour l'ensemble de la population, le chômage des jeunes femmes de cette cohorte est plus élevé que celui des hommes. Parmi les jeunes femmes de la génération 98, tous niveaux de diplôme confondus³, le taux de chômage au printemps 2001 s'élève ainsi à 12,7% contre 8,4% pour les jeunes hommes. Cette année-là, dans la tranche d'âges 25-49 ans, le taux de chômage des femmes se situe à 10,5% contre 6,6% pour les hommes⁴.

Tout converge par ailleurs pour montrer que l'inactivité féminine durable est très peu représentée parmi ces jeunes femmes sorties de formation initiale en 1998. Les retraits d'activité excèdent rarement une à deux années. L'inactivité, phénomène largement féminin, demeure peu fréquente à l'entrée dans la vie active de cette jeune génération. Elle constitue toujours moins de 5% des situations relevées au fil des sept années observées.

Des difficultés d'insertion se concentrent donc au sein de certaines sous-populations, comme les moins diplômés, notamment les femmes. Toutefois, elles ne sont pas pour autant l'apanage de ces groupes et peuvent concerner des jeunes de tous les niveaux de diplôme, même si les plus diplômés ont bien moins de risques de faire face à des difficultés d'accès à l'emploi.

Les types de parcours : pas toujours un long fleuve tranquille

Pour rendre compte des grands types de parcours que connaissent les jeunes à leur entrée sur le marché du travail, la démarche la plus classique consiste à suivre les cheminements entre emplois sous statuts stables, emplois sous statuts réputés précaires et absence d'emploi. Cependant, les jeunes constituant justement une porte d'entrée privilégiée par où les nouvelles formes d'emploi se diffusent (Rose, 1998), la question de la continuité du lien à l'emploi mérite d'être également prise en compte. Il s'agit de tenter d'éclairer, outre les phénomènes de salariat « précaire », ceux de discontinuités d'emploi répétées, susceptibles de pénaliser particulièrement les jeunes pour accéder à une autonomie résidentielle⁵. Sans préjuger du fait que la continuité soit obtenue par un seul emploi ou par l'enchaînement de plusieurs contrats chez un même employeur, on retrace ainsi, au fil des années qui suivent la fin de la formation initiale, le fait que les jeunes cumulent ou pas derrière eux au moins 18 mois d'emploi sans interruption⁶.

En théorie, les critères de statut d'emploi et de continuité passée en emploi

3. À noter que les jeunes femmes en question seraient cependant plus diplômées que les hommes.

4. Insee, *Femmes et Hommes - Regards sur la parité - Édition 2004*.

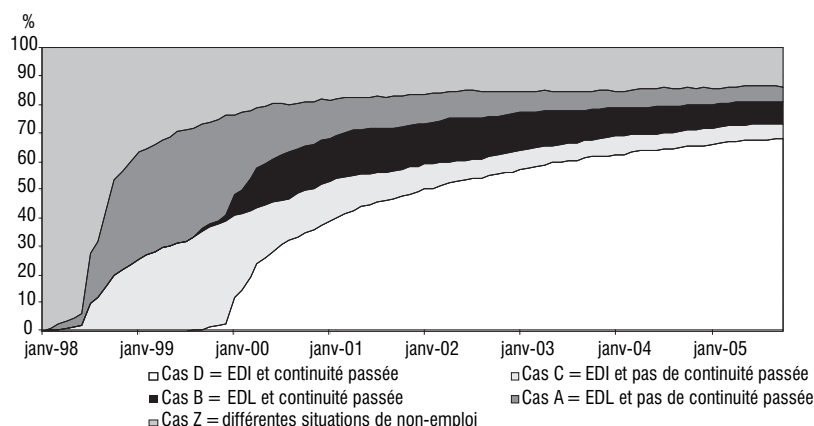
5. Ce faisant, on laisse de côté d'autres phénomènes qui constituent pour autant des « difficultés d'insertion » auxquelles les jeunes peuvent faire face : emplois à temps partiel subi, déqualification... L'influence de ces formes-là de difficultés pour l'accès à l'autonomie résidentielle doit pouvoir être résumée par la question du salaire, qui sera interrogée dans la suite.

6. Le choix de fixer à 18 mois le seuil au-delà duquel on va considérer qu'un individu connaît une forme ou une autre de stabilisation en emploi répond au fait que, sauf contrats spécifiques, il s'agit de la limite théorique au-delà de laquelle un employeur ne peut reconduire de CDD ou de missions d'intérim.

devraient se recouper très largement. Un statut de durée déterminée ne devrait que peu coïncider avec une forte «continuité passée» en emploi, et un emploi à durée indéterminée (EDI) devrait, avec le temps, être quasi synonyme de «continuité passée». Le croisement des deux critères montre cependant qu'il se passe plusieurs années avant qu'une relative coïncidence des critères intervienne (graphique 3).

Graphique 3

Les différents types de parcours : pas toujours un long fleuve tranquille



Là encore, on note que le parcours le plus usuel pour ces jeunes de la génération 98 a consisté, dès quelques années passées sur le marché du travail, à occuper un emploi sous statut stable, et ce, sans expérimenter de rupture de leur continuité en emploi.

À l'été 2005, soit en moyenne sept ans après la fin de leur formation initiale, 68% de ces jeunes entrés sur le marché du travail en 1998 étaient dans une telle situation d'insertion «idéalement» stabilisée (cas D). On voit en revanche apparaître assez vite et se maintenir des situations paradoxales⁷ (cas B) où les jeunes sont en emploi à durée limitée (EDL), mais ont néanmoins une continuité passée en emploi importante, d'au moins 18 mois.

Pour essayer de se faire une représentation synthétique des parcours, on effectue une classification hiérarchique des trajectoires suivies mensuellement⁸. On retient une partition des trajectoires d'insertion des jeunes en dix classes, qu'on présente rassemblées en cinq profils ici, par souci de lisibilité (tableau 1).

7. Les situations B ne renvoient que très rarement, on le verra, à de simples changements d'emploi, sans détour par du chômage, qui occasionneraient un retour en statut temporaire.

8. Elle est réalisée à partir de 35 vecteurs de coordonnées, obtenus à l'aide d'une analyse des correspondances multiples (ACM). Les vecteurs sont conservés de telle sorte qu'ils restituent 90 % de l'inertie du nuage initial.

- Près de la moitié des trajectoires observées pour la génération 98 consistent en une « stabilisation sans anicroche » dans le système d'emploi : assez rapide, celle-ci voit coïncider une marche vers les contrats de durée illimitée et vers une claire continuité en emploi. Les sorties de l'emploi sont quasi nulles entre 2000 et 2005 et, lorsqu'elles interviennent, elles demeurent de courte durée.
- Un parcours sur six peut être décrit comme une « stabilisation retardée » : il inclut une certaine discontinuité du lien à l'emploi (au sens où un passage hors de l'emploi d'une certaine durée intervient en cours de route), mais une stabilisation finit par s'effectuer selon la double modalité EDI et continuité. Cette stabilisation a lieu à des dates variées, de même que la sortie d'emploi initiale, ce qui concourt à expliquer la faible concentration de cette partie du nuage et le fait qu'il soit plus délicat à caractériser que les autres. Ici, les difficultés de stabilisation du lien du jeune à l'emploi ne sont pas absentes, mais elles trouvent du moins une issue selon un dénouement « classique » au cours de l'intervalle de temps observé.
- Une trajectoire sur six se caractérise par des séquences en emploi à durée limitée (EDL) particulièrement longues et continues. Plusieurs années se déroulent ainsi en emploi sans statut stable (le plus souvent, il s'agit d'un seul et même emploi de durée déterminée), mais sans aucun détour par du non-emploi. À l'examen, l'État se révèle un employeur très représenté dans ces « trajectoires de stabilisations paradoxales », ce qui va bien au-delà de la présence toute relative dans ce groupe d'emplois aidés « longs » tels que les emplois-jeunes, comme on aurait pu être tenté de le croire. L'usage de plus en plus courant de missions renouvelables dans différents secteurs du public, parfois en lieu et place de personnels anciennement recrutés sur postes fixes, transparait⁹. Enfin, des pratiques jouxtant les franges de la légalité, voire situées franchement hors du cadre du Code du travail, se dessinent également, avec des situations de CDD ou de contrats d'intérim renouvelés bien au-delà des limites autorisées (Louit-Martinod, 2006). En fin de période, certains de ces parcours aboutissent *in fine* à des EDI, quelques autres à du chômage. Étonnamment, tous les niveaux de diplôme, et même les types de spécialité, s'avèrent concernés à peu près dans une même proportion par ces « trajectoires de stabilisations paradoxales ». La question se pose de trouver un statut associé à cette forme émergente de stabilisation en emploi, qui s'avère assez représentée dans les parcours d'insertion de cette jeune génération, de même que survient une interrogation sur les possibilités d'accès à l'autonomie résidentielle pour les jeunes qui connaissent ce type de parcours.
- Dans près d'un cas sur dix, on assiste à un parcours d'emploi durablement discontinu, fait d'alternances entre emploi peu pérenne et chômage : ce sont des « trajectoires d'entrées-sorties ». Pour autant, en moyenne, l'essentiel du temps

9. Bien que délicats à estimer à partir de l'enquête Génération, ces chiffres renvoient également à des situations où le mode de gestion de la main-d'œuvre par l'opérateur public se situe « hors cadre » en termes juridiques. Le cas de La Poste en témoigne, qui a récemment été condamnée pour « abus de CDD ».

se déroule en emploi – il y a simplement des passages répétés par du chômage. On compte ici 30 % de « sans diplôme », soit deux fois plus que dans le reste de la population. Certains mouvements de stabilisation dans l'emploi peuvent être lus en fin de période, sept ans après la fin de formation initiale, mais ils demeurent incertains.

- Enfin, dans environ un parcours sur douze, on peut dire qu'il s'agit d'une « trajectoire avec très peu d'emploi ». En moyenne, quatre des cinq années observées entre 2000 et 2005 se déroulent hors de l'emploi. Ce groupe rassemble à la fois des jeunes rapidement sortis du marché du travail, des jeunes qui se sont retirés en cours de route (après un début de parcours d'emploi disparate), et enfin des jeunes qui peinent simplement durant de longues années à obtenir un minimum de continuité dans leur lien avec le marché du travail. Ce groupe est constitué à 40 % de jeunes dépourvus de tout diplôme.

On note bien une surreprésentation des jeunes peu ou pas diplômés dans les trajectoires d'insertion les plus problématiques. Le tableau de la répartition des jeunes selon leur niveau de diplôme entre ces cinq profils d'insertion le confirme, même s'il rappelle à nouveau qu'absence de diplôme et difficultés d'insertion ne sont pas synonymes.

Tableau 1

Répartition des différents niveaux de diplôme entre les cinq profils de participation à l'emploi, en %

Les cinq profils de stabilisation vis-à-vis de l'emploi		16	21	18	6	19	11	9	100
		Sans diplôme	CAP-BEP	Bac pro/techno	Bac général	Bac +2	Second cycle	Troisième cycle et écoles	
49	Stabilisation sans anicroche	26	42	49	30	63	58	73	
17	Stabilisations différées	20	19	17	22	13	18	12	
16	Stabilisations paradoxales en EDL	14	17	18	22	15	16	9	
10	Entrées-sorties	19	12	11	13	5	5	3	
8	Faible participation à l'emploi	21	10	5	13	4	3	3	
100	Total	100	100	100	100	100	100	100	

In fine, ce découpage montre à nouveau que la majorité des jeunes de la génération se stabilisent en emploi sans accroc trop notable, avec un statut de durée illimitée obtenu relativement vite. Cela pourrait être amplifié par un effet conjoncturel bénéfique au moment où les jeunes de la génération 98 sont arrivés sur le marché du travail, toutefois il y a lieu de penser qu'un tel effet reste limité dans le temps, et n'est pas susceptible de modifier durablement la répartition des différentes formes de participation au marché du travail.

Mais il apparaît aussi que les stabilisations paradoxales au travers d'emplois en statut à durée limitée et qui s'étendent sur plusieurs années ne sont pas un épiphénomène, de même que les parcours durablement marqués par la discontinuité du

lien à l'emploi. À eux deux, ils représentent environ le quart des modalités d'insertion sur le marché du travail rencontrées par ces jeunes. Enfin, la faible participation à l'emploi d'un douzième de la population n'est que peu imputable à des retraits durables du marché du travail.

Vivre une insertion difficile, pourquoi et comment ?

Lorsque l'on mentionne les phénomènes d'exclusion durable des jeunes du marché du travail, on imagine assez spontanément qu'il s'agit de cas particuliers : jeunes sans aucune formation (voire en situation d'illettrisme), jeunes mères inactives, jeunes victimes de handicap ou de faible mobilité. On invoque encore une nouvelle jeunesse caractérisée par une faible appétence pour le travail ou par un goût du nomadisme qui la feraient « papillonner » d'un travail à un autre. Force est de constater que ces images d'Épinal, si elles se rencontrent parfois de manière anecdotique, sont loin de composer l'essentiel du groupe des jeunes en difficulté d'insertion.

L'approche qualitative conduite auprès de deux groupes de ces jeunes¹⁰, les uns faiblement diplômés et les autres diplômés du supérieur, montre davantage une réelle volonté d'insertion. Celle-ci va alors se trouver contrariée par un marché du travail d'une sélectivité telle qu'une faiblesse initiale ou une stratégie d'approche peu pertinente au départ peuvent, dans certains cas, se muer en difficulté durable d'accès à l'emploi.

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

Globalement, ces jeunes présentent des profils sociologiques que l'on pourrait qualifier de « moyens » ; il ne s'agit *a priori* ni de jeunes « défavorisés » ni de jeunes issus des catégories aisées. À l'exception de deux d'entre eux, fils d'ouvriers marocains, ils sont principalement issus des classes moyennes (parents instituteurs, quelquefois commerçants). Dans leurs parcours scolaires prédominent les filières générales, tant dans le secondaire que dans le supérieur, ce qui les situe là encore essentiellement dans un espace intermédiaire (ni filières d'élite, ni filières professionnelles), qui laisse largement ouvert le champ des possibles lors de l'entrée sur le marché du travail.

Fait intéressant, ces jeunes ont tous déclaré lors de l'enquête quantitative qu'ils avaient arrêté leurs études car ils « avaient atteint le niveau souhaité ». Même si cette dernière réponse masque parfois des réalités moins tranchées, ces quelques éléments dessinent à grands traits le profil de jeunes ayant réalisé un investissement scolaire non négligeable mais potentiellement peu « ciblé », qu'il leur appartiendra alors de rentabiliser dans la confrontation avec le marché du travail.

Bien que diplômés de l'enseignement supérieur, ces jeunes ne s'apparentent

10. Les jeunes interviewés ont simplement été choisis pour leur faible participation à l'emploi au cours des trois premières années de vie active, afin de réutiliser les entretiens effectués auprès d'un tel public au cours d'une précédente enquête.

donc pas à des «héritiers» au sens de Pierre Bourdieu¹¹, mais plutôt à des enfants de la «seconde explosion scolaire», pour reprendre l'expression par laquelle Louis Chauvel (1998) désigne la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Intrinsèquement, les parcours de formation initiale suivis par ces jeunes sont susceptibles de produire un désavantage initial, d'être un «point d'accroche» dès l'arrivée sur le marché du travail: études interrompues trop tôt, spécialité pas réellement choisie, trop générale, trop pointue, spécialités masculines choisies par des femmes avec le surcroît de difficultés que cela comporte ensuite dans un marché du travail très sélectif et pas nécessairement ouvert aux profils atypiques.

«Eh ben... en fait, j'ai jamais eu d'idée précise sur quoi que ce soit... donc toutes les... Toutes les filières indéterminées ou qui pouvaient offrir un large choix... il me semblait que c'était ça que je devais prendre. [...] On est très mal préparé au milieu du travail... Moi, une fois que j'ai obtenu ma licence, j'avais aucune idée sur rien; j'étais pas du tout préparé à aller travailler.» (Alexis, sorti avec une licence de mathématiques.)

S'ensuit alors la mise en œuvre de processus de recherche d'emploi dysfonctionnels à des degrés et selon des modalités variés¹²: absence de réseaux, mauvaises relations avec l'ANPE, problème de ciblage de la recherche et, parfois, découragement face à des échecs répétés.

«La vie fait que j'ai rejoint mon compagnon sur Rhône-Alpes. Donc il a fallu rompre ce... ce rythme-là. Et recommencer les démarches ici. Parce que j'avais pas du tout de réseau ici.» (Kami.)

Oh ben des fois on est un peu découragé. Forcément. Parce que bon, y a rien qui correspond... Y a des fois on se dit bon, ça va venir et puis d'autres fois... non.» (Pascale.)

Par découragement, on peut spontanément entendre l'idée que «on ne trouvera jamais un emploi», mais aussi l'idée d'une incapacité à se projeter dans l'avenir, à imaginer d'autres pistes de recherche d'emploi ou de formation, notamment par défaut de socialisation professionnelle.

On repère aussi, et de façon pas si marginale, des effets de stigmatisation, du fait de caractéristiques individuelles (genre ou origine ethnique) ou liés au parcours antérieur du jeune (chômage, déqualification, «blancs» sur le CV).

Il reste cependant délicat de conclure sur une caractérisation de ces jeunes qui, bien que diplômés de l'enseignement supérieur, connaissent des difficultés d'insertion persistantes. En effet, leurs profils ne diffèrent pas spécifiquement de ceux des jeunes de même niveau qui s'insèrent de manière plus efficace; en d'autres termes, ils ne subissent pas spécifiquement l'effet de désavantages intrinsèques auxquels on attribuerait assez spontanément leurs difficultés (santé, handicap, faible mobi-

11. Bourdieu P., 1969, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Ed. de Minuit.

12. Et parfois cumulatives.

lité), bien que certains aient pu être stigmatisés du fait de leur origine ethnique ou de leur sexe. Ils semblent en réalité davantage pénalisés par des choix effectués à différentes étapes de leur parcours, qui se révèlent à l'usage inefficaces et génèrent des formes d'irréversibilité pour la trajectoire ultérieure. Le choix d'une spécialité de formation, du moment de l'arrêt des études, d'un domaine et d'une stratégie de recherche d'emploi, d'une région de résidence, etc. est loin de s'effectuer toujours en toute connaissance de ses effets potentiels.

Si l'«épreuve du marché du travail» est le lot commun de bon nombre de jeunes diplômés, la plupart parviennent à s'y insérer puis à s'y maintenir, certes au prix parfois d'un déclassement durable mais accepté comme prix de l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable ensuite (Maillard, Sulzer, 2004).

Mais les enfants issus des couches moyennes, et particulièrement issus de parents employés dans le secteur public, sont peut-être moins que d'autres préparés à maîtriser cet espace d'indétermination qu'est le marché du travail et à admettre la faible valorisation qu'il offre à leur investissement éducatif.

Les jeunes peu diplômés

Les attitudes qu'adoptent les jeunes peu qualifiés face aux difficultés d'insertion professionnelle contrastent assez nettement avec le comportement des diplômés. Les non-diplômés semblent faire plus aisément le deuil de l'utilisation professionnelle d'une formation initiale qui n'a que rarement représenté pour eux un enjeu fort (c'est presque une évidence pour les non-diplômés, mais pas pour les jeunes issus de CAP ou de BEP). Ils s'engagent ainsi fréquemment dans une recherche d'emploi sans *a priori* quant au contenu de leur futur travail. Et s'ils souffrent dans bien des cas du peu de succès de leurs démarches, ils ont tendance, dans un premier temps, à les mener tout à fait «en solitaire», sollicitant les proches, les pairs, pour voir «où on embauche en ce moment».

Quand ils viennent finalement chercher des solutions auprès du service public de l'emploi (plusieurs interviewés ont attendu quelques années avant de faire cette démarche), ils y trouvent un recours souvent jugé très utile, voire salvateur.

L'horizon qu'ils semblent donner à leur recherche d'emploi est avant tout celui de l'accès à une «place¹³» qui n'est pas forcément située dans un type d'emploi donné et qui, dans le cas des filles, ne se situe pas toujours nécessairement dans le milieu professionnel.

Ces différences d'attitudes doivent bien évidemment être interprétées en fonction des différences de caractéristiques sociales entre l'un et l'autre groupe. D'abord, fait caractéristique des individus issus des enquêtes Génération et donc d'une même cohorte de sortie, les moins diplômés sont bien sûr sensiblement plus jeunes que les diplômés. Ils sont aussi beaucoup plus souvent issus des milieux populaires ou de l'immigration, ce qui est effectivement le cas de nos interviewés : hormis quelques exceptions, leurs parents sont ouvriers ou employés, et les mères inactives ne sont pas rares.

13. Au sens qu'Annie Ernaux donne à ce terme dans *La Place*, 1984, Gallimard.

Dans les entretiens, certains jeunes laissent transparaître des valeurs caractéristiques de la «culture ouvrière» (Verret, 1988) : valorisation de l'activité professionnelle plus que de l'exercice scolaire, de l'autonomie que confère le statut de travailleur, de l'engagement dans un métier.

S'ils acceptent l'orientation précoce vers la voie professionnelle et voient l'alternance d'un œil favorable, c'est parce qu'ils la conçoivent comme un sas en prise directe vers le monde du travail, qui leur serait donc *a priori* plus accessible que l'univers scolaire. La difficulté d'accéder à l'apprentissage est pour certains une première surprise de taille, qui les contraint à entrer directement sur le marché du travail sans aucune qualification, risque qu'ils n'avaient pas toujours vraiment anticipé.

De ce fait, leurs premières expériences de travail sont souvent placées sous le signe des contrats de durée limitée (intérim, CDD), à l'issue desquels les jeunes se retrouvent dans la même situation qu'auparavant vis-à-vis de leur recherche d'emploi.

Les conseils que reçoivent les jeunes *via* l'ANPE ou la mission locale n'ont pas seulement un effet sur les démarches qu'ils vont effectuer, mais aussi une fonction de réassurance et d'ouverture, car les jeunes peu qualifiés, notamment les filles, apparaissent souvent manquer de confiance en eux-mêmes ou dans leurs possibilités d'accéder à l'emploi.

Ce soutien du service public de l'emploi ne fait cependant pas toujours le poids face à l'angoisse des lendemains, à la peur des apprentissages parfois, et surtout à la crainte d'un retour à la dure période de «galère». Se sentir peu armé pour affronter le marché du travail peut conduire à se fermer le champ des possibles. Certains jeunes ont ainsi semblé trop «crispés» sur l'espoir de voir se maintenir des situations pourtant précaires et globalement peu satisfaisantes pour pouvoir envisager des stratégies d'amélioration. Ils concentrent leurs efforts sur quelques contacts déjà connus ou sur un employeur passé, qui a déjà accordé une première fois sa confiance.

Ici, le risque d'enfermement dans un réseau de «liens forts» n'est pas négligeable, d'autant que, parmi les jeunes de ce groupe, les difficultés «structurelles» d'accès à l'emploi ne sont pas rares : enclavement, restriction à la mobilité, problèmes de santé ou familiaux (décès d'un parent, par exemple) concernent plusieurs des personnes interviewées. Lorsque ce type de difficultés vient s'ajouter à l'absence de diplôme, le risque de désaffiliation devient plus tangible. L'absence de permis de conduire a joué un rôle non négligeable dans plusieurs des parcours qu'ont racontés les jeunes, pour limiter l'accès à l'emploi. C'est l'une des barrières importantes auxquelles se confrontent les jeunes les moins dotés en diplômes, en particulier dès qu'ils se trouvent dans des zones un tant soit peu rurales.

Si diplômés et non-diplômés se distinguent tant par leurs caractéristiques que par leurs attitudes face aux difficultés d'accès à l'emploi, des similitudes existent quant aux mécanismes qui les maintiennent de manière prolongée à l'écart du marché du travail : mêmes désillusions lors des premiers contacts avec le marché de l'emploi, du fait d'une même méconnaissance de ses fonctionnements, et parfois mêmes difficultés à activer des réseaux performants d'accès à l'emploi. Ainsi, le caractère fortement sélectif du marché de l'emploi s'avère un fait constant : tous les sortants de formation initiale doivent l'affronter.

L'impossibilité d'identifier un facteur explicatif de ces trajectoires difficiles conduit à privilégier une analyse en termes de succession d'événements que les individus appréhendent et interprètent à leur manière, construisant ainsi peu à peu leur trajectoire.

Ainsi, parmi les multiples déterminants de l'insertion professionnelle, l'accès des jeunes à une compréhension rapide (et, corollairement, à l'acceptation) des mécanismes de sélection à l'œuvre sur le marché du travail constitue un facteur qui conditionne fortement la pertinence des choix auxquels ils sont tenus.

Ces considérations concernant l'insertion professionnelle des jeunes effectuées, la question de l'accès à l'autonomie résidentielle peut enfin être posée, avec la perspective de dégager le rôle des difficultés d'insertion professionnelle dans un maintien prolongé au domicile parental : le fait de rester chez ses parents des années après avoir terminé son parcours scolaire ou universitaire résulte-t-il de l'augmentation des situations d'emplois précaires ou discontinues que subissent les jeunes générations ?

L'autonomie résidentielle : une affaire de genre ?

Dans des travaux antérieurement commandités par l'Onpes, Olivier Galland (2000) pointait deux principaux résultats : d'une part, les jeunes Français accèdent fréquemment à l'autonomie résidentielle sans être pour autant indépendants financièrement (*i.e.* sans détenir un emploi stable et disposer de ressources propres) ; d'autre part, l'accès à un logement autonome est moins précoce chez les jeunes peu diplômés (en deçà de bac + 2).

Ces constats, bien qu'intéressants, renseignent assez peu quant aux liens potentiels entre accès à l'emploi et accès au logement. Car si le modèle d'« indépendance étudiante » concerne au premier chef les anciens étudiants, donc des jeunes bénéficiant de certains transferts familiaux ou sociaux, la question du lien entre emploi et habitat devient ici sans objet. Pour les autres, le constat d'un effet du diplôme sur l'autonomie résidentielle pose la question des modalités par lesquelles ce facteur « diplôme » est influent, car il s'agit d'un indicateur qui synthétise nombre de caractéristiques à la fois de l'individu et de son parcours d'insertion (âge, origine sociale, chances d'accès à l'emploi, à un certain niveau de rémunération, etc.).

Ne disposant pas d'informations sur le fait que les jeunes payent eux-mêmes leur logement ou non, nous avons centré nos travaux sur le maintien prolongé au domicile parental, en cherchant à préciser les liens entre ce phénomène et différentes caractéristiques des parcours d'insertion, en nous appuyant sur le caractère longitudinal des données du Céreq.

L'intérêt des enquêtes Génération est de permettre la comparaison entre des groupes de jeunes de différents niveaux de formation, entrés dans la vie active la même année (et donc dans une conjoncture globalement similaire) et susceptibles de connaître des destinées très diverses en termes d'insertion professionnelle. De plus, la durée d'observation actuelle (sept ans) autorise la prise en compte de trajectoires plus construites, reflétant mieux la diversité et la complexité des parcours d'insertion de cet ensemble hétérogène de jeunes.

Les moins insérés, davantage chez les parents

Après sept années de vie active, un quart des hommes vivent chez leurs parents

Sept années après leur entrée sur le marché du travail, un dixième des jeunes femmes et un quart des jeunes hommes vivent chez leurs parents. À la question « Envisagez-vous de quitter le domicile de vos parents », seuls 12 % répondent alors par la négative, alors que 55 % répondent « Oui, dès que possible » et 33 % « Oui, mais plus tard. » Il s'agit donc très majoritairement de cohabitations qu'on peut considérer comme contraintes. Pour ces jeunes (qui ont en 2005 entre 23 et 30 ans pour la plupart), l'obstacle au départ du domicile parental est, d'après eux, avant tout économique. Il s'agit principalement de l'absence ou de l'instabilité de l'emploi (34 %), d'un revenu insuffisant ou irrégulier (30 %), ou de difficultés liées au marché du logement (20 %).

Le point de vue des jeunes suggère donc d'emblée un lien assez clair entre l'insertion professionnelle et le maintien prolongé au domicile parental. L'absence d'emploi ou son instabilité font barrage à la prise d'autonomie ; mais, outre le fait d'avoir un emploi, il faut aussi que celui-ci soit suffisamment rémunérateur, *a fortiori* du fait du renchérissement du logement au cours des dernières années. Par ailleurs, certains jeunes semblent demeurer chez leurs parents par défaut de confiance dans leur situation professionnelle : bien que titulaires d'un CDI, ils attendent « un emploi plus stable ».

Ces points de vue individuels semblent à première vue confirmés par une corrélation assez nette entre la situation sur le marché du travail et la situation familiale.

Chez les hommes, à l'issue de sept ans de vie active, le taux de cohabitation parental est de 18 % lorsqu'ils sont en EDI ; il monte à 39 % lorsqu'ils sont en EDD et à 51 % lorsqu'ils n'occupent pas d'emploi. À l'inverse, la part des jeunes en couple est maximale pour les jeunes en EDI (58 %) et minimale pour les « sans emploi » (27 %).

Chez les femmes, établir de telles corrélations paraît moins simple. Dans tous les cas, la résidence au domicile parental à l'issue de sept années de vie active est rare. Les femmes occupant un EDI ne sont que 7 % dans ce cas. Occuper un EDD ne semble pas en revanche constituer un avantage en termes de décohabitation par rapport à l'absence d'emploi. De façon analogue, la vie en couple est un peu moins fréquente quand les femmes sont en EDD, tandis qu'elle est autant représentée chez les femmes en EDI que chez celles ne travaillant pas (tableau 2).

Alors que, chez les femmes, la décohabitation précoce est la règle de manière relativement indépendante de l'insertion professionnelle, dans le cas des hommes le lien entre autonomie résidentielle et accès à l'EDI semble patent dès les premières années de vie active, et tendrait à se renforcer au fil du temps.

Toutefois, ce premier aperçu doit être nuancé au regard d'un certain nombre d'hétérogénéités au sein des populations observées. Ainsi, l'accès à l'EDI est favorisé et accéléré, on le sait, par la détention de diplômes de niveaux élevés. Le risque

est donc de comparer sous l'angle de l'autonomie résidentielle des jeunes d'âges et de niveaux de diplômes très variables. Par ailleurs, les jeunes les plus diplômés sont aussi les plus susceptibles d'avoir déjà décohabité avant la fin de leurs études. Enfin, les jeunes les moins diplômés sont plus fréquemment issus de catégories sociales modestes, au sein desquelles les transferts intergénérationnels sont en moyenne moins élevés.

Tableau 2

Situations croisées trois, cinq et sept ans après la fin des études

a. Hommes (en%)

	3 ans après				5 ans après				7 ans après			
	EDI	EDD	NE	Total	EDI	EDD	NE	Total	EDI	EDD	NE	Total
Chez les parents	23,6 49,9 38,3	14,5 30,6 57,5	9,2 19,5 68,9	47,3 100,0	18,6 56,0 26,4	7,7 3,1 45,0	7,0 21,0 56,2	33,3 100,0	14,3 59,2 18,4	5,0 20,9 38,9	4,8 20,0 50,9	24,1 100,0
Seul	15,6 67,5 25,4	5,2 22,2 20,5	2,4 10,3 17,8	23,2 100,0	17,3 71,7 24,5	4,0 16,8 23,7	2,8 11,5 22,3	24,1 100,0	18,5 77,0 23,8	3,5 14,2 26,2	2,1 8,8 22,3	24,1 100,0
En couple	22,3 75,3 36,3	5,5 18,7 22,0	1,8 6,0 13,3	29,6 100,0	34,6 81,2 49,1	5,4 12,6 31,4	2,6 6,3 21,6	42,6 100,0	44,7 86,4 57,8	4,5 8,7 34,9	2,6 4,9 26,9	51,8 100,0
Total	61,5 100,0	25,2 100,0	13,4 100,0	100,0	70,5 100,0	17,1 100,0	12,4 100,0	100,0	77,5 100,0	13,0 100,0	9,5 100,0	100,0

b. Femmes (en%)

	3 ans après				5 ans après				7 ans après			
	EDI	EDD	NE	Total	EDI	EDD	NE	Total	EDI	EDD	NE	Total
Chez les parents	7,9 36,3 16,0	7,0 31,7 24,5	7,0 32,0 32,0	21,9 100,0	6,5 43,8 10,5	4,1 28,0 20,9	4,2 28,3 22,9	14,8 100,0	4,8 50,2 7,1	2,3 23,9 15,8	2,5 25,9 14,0	9,6 100,0
Seule	11,7 54,4 23,5	5,9 27,3 20,7	3,9 18,3 18,0	21,5 100,0	13,0 66,2 20,9	3,8 19,4 19,2	2,8 14,4 15,4	19,6 100,0	13,8 71,6 20,3	2,9 15,0 20,0	2,6 13,4 14,6	19,3 100,0
En couple	30,2 53,3 60,6	15,4 27,3 54,7	11,0 19,4 50,1	56,6 100,0	42,4 64,6 68,6	11,9 18,1 59,9	11,3 17,2 61,7	65,6 100,0	49,2 69,2 72,6	9,3 13,1 64,2	12,6 17,8 71,5	71,1 100,0
Total	49,8 100,0	28,3 100,0	21,9 100,0	100,0	61,8 100,0	19,8 100,0	18,3 100,0	100,0	67,8 100,0	14,5 100,0	17,7 100,0	100,0

Lecture (tableau 2a) : 23,6% des hommes occupent un emploi à durée indéterminée et vivent chez leurs parents trois ans après la fin de leurs études. Parmi les hommes vivant chez leurs parents, 49,9% sont en emploi à durée indéterminée, 30,6% sont en emploi à durée déterminée et 19,5% n'ont pas d'emploi. Parmi les hommes en emploi à durée indéterminée, 38,3% vivent chez leurs parents, 25,4% vivent seuls et 36,3% vivent en couple.

Source : Enquête Génération 98, Céreq.

Des disparités entre les niveaux de diplôme qui ne renvoient pas uniquement aux difficultés d'insertion

Moins les jeunes sont diplômés et plus leur délai moyen de décohabitation (après la fin d'études) est élevé. C'est particulièrement vrai pour les hommes. Chez les femmes, cette tendance est présente mais de façon plus ténue, du fait d'une forte propension à la décohabitation précoce.

Ainsi, pour la génération arrivée sur le marché du travail en 1998, on observe que 38 % des jeunes hommes sans diplôme n'ont toujours pas quitté le domicile parental en 2005, alors que c'est le cas de 16 % de ceux sortis avec un baccalauréat professionnel ou technologique... et de 2 % des sortants de troisième cycle ou de grandes écoles. Pour les femmes, ces chiffres sont respectivement de 20 %, 7 % et 1 %.

Pour les hommes, le niveau de diplôme a plus d'impact sur l'étalement des délais de décohabitation que sur celui des délais d'insertion professionnelle (accès à un premier EDI, à une période continue d'emploi...). La moitié des hommes sans diplôme décohabitent dans les 60 mois qui suivent leur sortie de formation initiale, chiffre qui chute à 19 mois pour les jeunes hommes de niveau bac +2. En revanche, la moitié des hommes sans diplôme accèdent dans les 24 mois à un premier emploi de durée indéterminée quand la moitié des bac +2 y accèdent dans les 18 mois.

Pour les femmes, à tous les niveaux de diplôme, les délais de décohabitation sont plus courts que pour les hommes – bien que cela devienne peu perceptible pour les diplômées du supérieur. Surtout, l'effet du diplôme pour les femmes est bien moins marqué que chez les hommes concernant les délais de décohabitation mais il est plus marqué quant aux délais d'insertion professionnelle. Parmi les sortantes sans diplôme de 1998, la moitié décohabitent dans les 26 mois suivant leur sortie de formation initiale, chiffre qui s'abaisse à 4 mois pour les femmes de niveau bac +2. Côté emploi, la moitié des femmes sans diplôme accèdent à un premier EDI dans les 32 mois suivant leur sortie, contre 14 mois pour les titulaires d'un bac + 2.

Or, au contraire de ce qu'on observe pour les délais de décohabitation, les délais d'insertion ne sont pas une fonction linéaire du niveau de diplôme, en particulier pour les hommes. Par exemple, les difficultés d'insertion des bacheliers généraux sont plus importantes en moyenne que celles de titulaires de CAP-BEP, qui pourtant décohabitent plus tardivement que les bacheliers.

Du fait de la structure même des données de l'enquête Génération 98, la prise en compte du diplôme introduit mécaniquement une forte hétérogénéité notamment en termes d'âge.

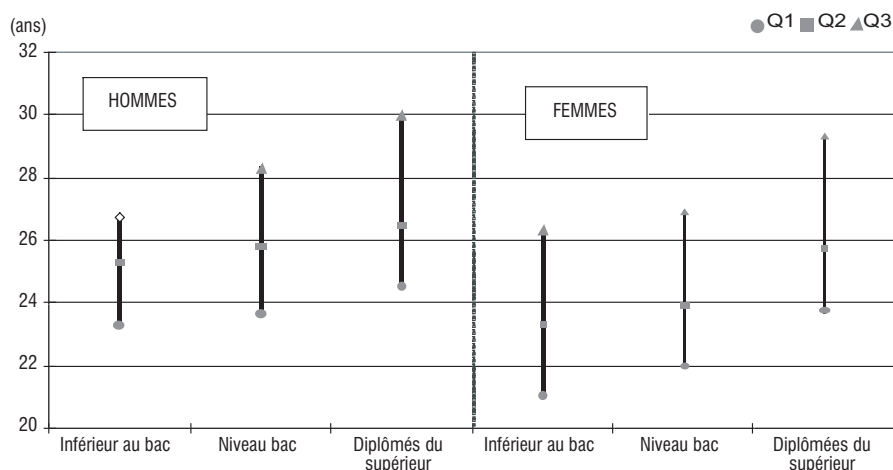
En effet, les non-diplômés ou les titulaires de CAP-BEP sortent du système éducatif aux alentours de 18 ans, les diplômés de troisième cycle à 25 ans voire davantage. Ces derniers ont aussi davantage de chances d'avoir décohabité au cours de leurs études, en amont de leur entrée dans la vie active. Le lien entre insertion professionnelle et autonomie résidentielle doit donc être appréhendé à l'aune d'éventuels effets d'âge, sous-jacents à la variable diplôme (graphique 4).

La comparaison des âges médians auxquels s'effectue la décohabitation¹⁴ amène à voir que plus on quitte jeune l'école, plus on quitte jeune le foyer parental... même si le temps écoulé entre la fin de la formation initiale et la décohabitation est d'autant plus grand qu'on est peu diplômé.

Le diplôme est également une variable porteuse d'une part d'endogénéité sur les catégories sociales d'origine. Si, à diplôme égal, on sait que la catégorie sociale n'influe qu'à la marge sur la trajectoire d'emploi, les transferts familiaux sont susceptibles, eux, de redistribuer les cartes, par-delà les questions de diplôme et d'insertion professionnelle. Toutefois, le lien entre catégorie sociale d'origine et âge médian de décohabitation apparaît peu marqué¹⁵; les modélisations ultérieures confirmeront cette première approche.

Graphique 4

Hommes/Femmes : à quel âge se fait la décohabitation ?



Source : Génération 98 en 2005, Céreq.

Lecture : Un quart des jeunes hommes diplômés du supérieur décohabite avant l'âge de 24,5 ans (Q1 = 24,5) ; la moitié décohabite avant 26,5 ans (Q2 = 26,5) ; inversement, un quart d'entre eux décohabite après l'âge de 30 ans (Q3 = 30).

Nota : Pour les jeunes hommes de niveau inférieur au bac, le calcul de Q3 n'est pas possible - plus du quart d'entre eux résident encore chez les parents en 2005. Les autres calculs sont valides, non affectés par les censures à droite et à gauche.

14. On a considéré ici les décohabitations « définitives ». En outre, malgré les effets de censure à gauche (cas des décohabitations sans retour avant la fin des études) et à droite (cas de décohabitations encore non effectuées en 2005), le calcul de la médiane n'en est pas affecté, celui du premier quartile ne l'est que pour les jeunes diplômés, celui du troisième seulement pour les jeunes sans diplôme.

15. Les fils d'ouvriers, d'une part, les filles d'employés et d'ouvriers, d'autre part, se distinguent par un âge de départ légèrement plus précoce – ce qui pourrait refléter un niveau de diplôme moindre en moyenne, et donc un âge de fin de formation initiale également plus précoce.

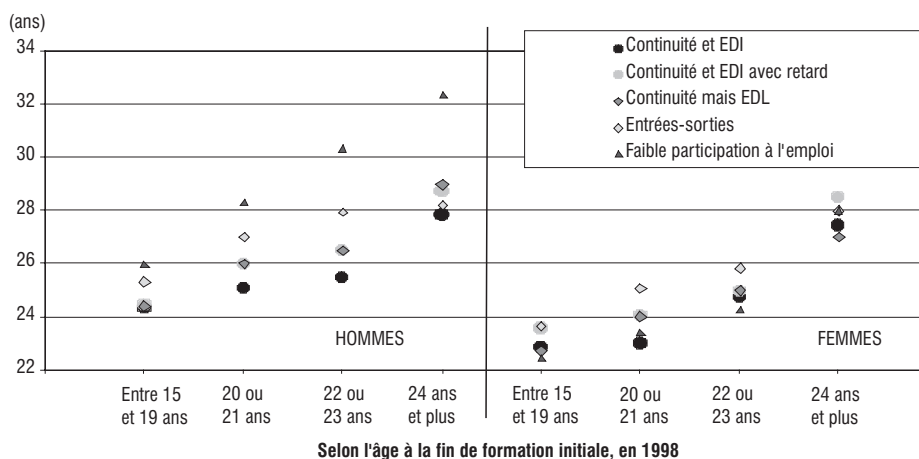
Le poids de la trajectoire professionnelle

Pour affiner notre compréhension de ce lien apparent entre diplôme, insertion professionnelle et autonomie résidentielle à un moment donné, en prenant en compte les formes du lien à l'emploi au cours des sept premières années de vie active, on a choisi de rechercher directement un lien entre trajectoires d'insertion professionnelle, telles que définies précédemment, et délais ou âges de décohabitation.

Le graphique 5 montre l'âge médian de décohabitation selon l'âge de fin d'études et le type de trajectoire d'insertion. Sachant que, pour cette cohorte, l'âge médian de décohabitation des hommes est d'un peu moins de 26 ans et celui des femmes est de 24 ans et demi, ce graphique permet de lire l'effet des différentes trajectoires sur ces temporalités.

Graphique 5

Hommes et femmes : quel âge médian de décohabitation ?



Lecture : Parmi les hommes qui ont terminé leur formation initiale en 1998 et qui étaient alors âgés de 22 à 23 ans, la moitié de ceux qui ont suivi une trajectoire d'«entrées-sorties» de l'emploi ont décohabité après l'âge de 28 ans.

Parmi les différents types de trajectoires, une se distingue particulièrement en matière de lien avec la décohabitation. Il s'agit de la trajectoire de faible participation à l'emploi, qui tend à retarder le départ du domicile parental de manière bien visible dans le cas des hommes. L'effet d'une participation à l'emploi discontinue (trajectoire d'entrées-sorties) est moins net. Enfin, plus surprenante peut-être est l'absence de lien apparent pour les trajectoires de stabilisations paradoxales en EDL. Tout se passe comme si, pour les hommes tout au moins, le statut de l'emploi importait moins que sa durabilité et sa continuité dans la perspective de prendre son autonomie résidentielle.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de prétendre qu'occuper un emploi de durée déterminée ne pénalise pas pour l'accès à cette autonomie résidentielle. Toutefois, en termes de trajectoires, occuper de façon continue et durable un emploi sous statut réputé « précaire » ne semble pas plus lié à une décohabitation retardée que le fait d'avoir suivi une trajectoire de stabilisation sans anicroche. Cela renvoie au fait que, au fil du temps, une part croissante des emplois effectués sous statuts « précaires » correspond en réalité à des parcours très stables et continus. Et cette stabilité compenserait le caractère réputé précaire de l'emploi concernant l'accès à l'indépendance résidentielle.

Quelques déterminants du phénomène de décohabitation parentale

Des modélisations économétriques permettent d'évaluer l'effet de différentes variables susceptibles d'influencer les phénomènes de décohabitation. On s'intéresse aux jeunes n'ayant pas décohabité au cours de la première année de vie active, afin de neutraliser la question de la décohabitation en cours d'études. On teste l'effet de diverses variables sur l'éventualité d'une décohabitation ultérieure en distinguant selon la destination : vie de couple ou vie en solo. Les hommes et les femmes sont appréhendés séparément.

On s'intéresse dans un premier temps aux chances de décohabiter pour vivre en couple au cours de la seconde et de la troisième année de vie active. Pour les garçons, être plus âgé toutes choses égales par ailleurs (donc à niveau de diplôme égal) augmente sensiblement les chances de départ vers une vie en couple. L'effet du diplôme est par ailleurs très net pour les deux sexes : un homme non diplômé a 5 fois moins de chances de décohabiter au cours de ces deux années qu'un titulaire de bac + 2 ; une femme sans diplôme a pour sa part 2,6 fois moins de chances de décohabiter qu'une diplômée de niveau bac + 2. Les jeunes issus de parents étrangers (particulièrement hors CEE) ont des probabilités de décohabitation nettement plus faibles que les autres : les chances de décohabitation sont divisées par 2 pour les femmes, par 3,5 pour les hommes. *A contrario*, toutes choses égales par ailleurs, l'origine sociale des parents ne semble pas jouer significativement¹⁶. Dans le cas des femmes, avoir une mère inactive diminue de 30% les chances de décohabitation.

En ce qui concerne les variables liées à l'insertion, on constate que la part du temps passé en emploi au cours des 12 premiers mois de vie active a, toutes choses égales par ailleurs, un impact sur le départ des femmes pour vivre en couple : passer moins de 6 mois en emploi la première année divise par 2 les chances de décohabitation. En revanche, la situation d'emploi au début de la deuxième année – le statut et le salaire – ne semble pas avoir d'effet notable sur les probabilités de décohabitation ultérieure.

16. Ce résultat peut paraître surprenant, mais il faut tenir compte du fait que les individus ayant décohabité pendant leurs études ou dans les 12 mois suivants sont exclus du modèle par construction.

Pour les hommes, l'intensité de la participation à l'emploi lors des 12 premiers mois apparaît sans effet¹⁷. Mais la situation au regard de l'emploi au début de la deuxième année de vie active, décrite sous ses deux dimensions statutaires et salariale, influence les probabilités de départ des hommes vers une vie de couple. Occuper un EDD pour lequel on est payé moins que le salaire médian augmente de 50% les chances de décohabitation ultérieure par rapport à l'occupation d'un EDD gagnant plus. Inversement, entre deux emplois précaires, un EDD gagnant moins que le salaire médian voit ses chances de décohabitation diminuer de 43% par rapport à un EDD gagnant plus.

Les déterminants d'un départ pour vivre seul diffèrent sur quelques points de ceux pour vivre en couple – et ce de façon pas entièrement symétrique pour les hommes et les femmes.

Pour les deux sexes, l'effet d'un faible niveau de diplôme ne change pas quand il s'agit d'une décohabitation pour vivre seul et non pour vivre en couple. En revanche l'effet d'un niveau de diplôme élevé devient significatif pour augmenter les chances de départ. L'effet de l'origine sociale (en l'occurrence la catégorie socio-professionnelle de la mère pour les garçons, celle du père pour les filles) est dans ce cas plus perceptible. En outre, pour les garçons uniquement, on voit l'effet de l'âge et celui de l'origine nationale des parents s'affaiblir.

Un second modèle compare, cette fois pour les jeunes restés chez leurs parents trois ans après le début de leur vie active, les chances de décohabiter dans les deux années qui suivent. La destination (vie en couple ou en solitaire) n'entraîne plus de distinctions remarquables.

Pour les garçons, l'effet d'un faible niveau de diplôme reste patent. De même l'origine étrangère des parents continue de peser contre les phénomènes de décohabitation. L'origine sociale des parents n'a plus du tout d'effet significatif, toutes choses égales par ailleurs. Enfin, avoir passé peu de temps en emploi au cours des deuxième et troisième années de vie active pénalise notablement les chances de décohabitation. Le type d'emploi occupé ou pas au début de la quatrième année de vie active a un impact plus incertain, mais l'effet du salaire afférent est visible. Pour les filles, la part de temps passé en emploi les deuxième et troisième années perd toute influence significative sur les phénomènes de décohabitation ultérieurs. L'absence d'emploi au début de la quatrième année pèse en revanche notablement contre un départ pour vivre en couple.

On retrouve ici l'idée, évoquée plus haut, de déterminants économiques de la cohabitation prolongée : exercer un emploi et en tirer un revenu suffisant semblent (pour les hommes davantage que pour les femmes) être souvent des conditions nécessaires d'accès à l'autonomie résidentielle. Les jeunes restés au domicile parental au sein de la génération 98 ont d'ailleurs, à diplôme égal, des niveaux de revenus¹⁸ inférieurs à ceux des jeunes qui ont décohabité précocement.

17. Cela résulte certainement du fait qu'une partie des hommes ayant peu travaillé la première année ont constitué les derniers contingents d'appelés, brouillant le sens de cette faible participation à l'emploi.

18. Il s'agit ici des revenus de l'individu, l'enquête Génération 1998 ne permettant pas de prendre en compte les revenus du ménage.

Conclusions et perspectives

Les délais de décohabitation et de mise en couple sont très variables au sein d'une génération quittant le système éducatif la même année. Ceux pour lesquels ces événements sont les plus retardés, après sept années de vie active, sont clairement les hommes peu diplômés, dont les parents sont nés hors CEE, et qui connaissent les plus fortes difficultés d'insertion.

Les liens entre insertion professionnelle et décohabitation ne sont pas de même nature pour les hommes et les femmes, surtout chez les moins diplômés. Ils sont bien plus étroits chez les hommes. Si l'absence d'emploi ou la discontinuité d'emploi apparaît bien comme un obstacle à la décohabitation, l'effet d'un maintien en emploi sous statut précaire n'est pas très clairement apparu.

Mais la dynamique entre les deux dimensions de la trajectoire est difficile à saisir. Si la transition de l'école à l'emploi s'est complexifiée avec le développement des formes particulières d'emploi, la transition du domicile parental vers le logement autonome est aussi devenue moins directe et moins rectiligne. Résidence alternée, accès au logement aidé par les parents, en cours d'études et après, voire épisodes de re-cohabitation, complexifient l'analyse du phénomène d'accès à l'autonomie résidentielle.

Des freins à l'autonomie résidentielle peuvent pourtant bien être recherchés dans les difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent une partie des jeunes; outre les difficultés d'accès à un emploi en soi, l'effet de statuts d'emploi précaires, de salaires faibles et plus encore de la discontinuité de l'emploi transparaît dans les phénomènes de maintien au domicile parental. Quantité et qualité d'emplois sont bien des éléments importants dans l'accès à l'autonomie résidentielle, la dimension «qualité de l'emploi» renvoyant non au seul statut contractuel mais aussi à la continuité, à la durabilité et à la rémunération des emplois.

À cela s'ajoutent sans guère de doutes d'autres dimensions d'ordre économique, comme les exigences croissantes des bailleurs en position de force sur un marché tendu, mais également la marche vers un système d'emploi qui tend à développer ce que L.J.D. Wacquant (1996) désigne par la notion d'insécurité salariale.

Compte tenu de ces tendances, il est fort possible que les prochaines années soient propices à une restriction de l'autonomie résidentielle des jeunes.

Si on pense plus spontanément à l'effet des difficultés d'emploi sur l'accès au logement, plusieurs études insistent sur les retombées d'un maintien chez les parents sur l'insertion. Plus précisément, pour les non-diplômés, la faible propension à la mobilité géographique constitue un frein à la décohabitation et à l'accès à l'emploi.

En s'appuyant à nouveau sur Génération 98, on a recherché les éventuels effets d'un confinement des recherches d'emploi (dans leur région de résidence) sur le retour à l'emploi des jeunes au chômage en 2003. Mais, à ce stade, aucun effet significatif n'est apparu.

Bibliographie

- CÉREQ, 2002, *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98*.
- CHAUVEL L., 1998, « La seconde explosion scolaire: diffusion des diplômes, structure sociale et valeur des titres », *Revue de l'OFCE*, n° 66.
- GALLAND O., 2000, « Jeunes, pauvreté et exclusion en France », *Les Travaux de l'Onpes 2000*.
- GRELET Y., MANSUY M., 2003, « L'entrée sur le marché du travail. Un système d'observation et d'analyses en évolution », in Degenne A., Giret J.-F., Grelet Y., Werquin P., *Les Données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, 10^{es} journées d'études, Céreq/Lasmas-Idl.
- LOUIT-MARTINOD N., 2006, colloque « Flexicurité en France », novembre.
- MAILLARD D., SULZER E., 2004, *Sentiment de déclassement et formes d'inadéquation de l'emploi en début de vie active. Le cas des bac + 2*, rapport pour le Commissariat général au Plan, LEST/Céreq.
- ROSE J., 1998, *Les Jeunes face à l'emploi*, Desclée de Brouwer.
- VERRET M., 1988, *La Culture ouvrière*, ACL – Crocus.
- WACQUANT L.J.D., 1996, « La généralisation de l'insécurité salariale en Amérique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 115, p. 65-79.